

Villard-Bonnot

Réunion publique sur la révision
générale du
Plan Local d'Urbanisme



Présentation à la population du
diagnostic et du Projet
d'Aménagement et de
Développement Durables

Mardi 5 décembre 2023



Source : Géoportail



SOMMAIRE

1

LE PLAN LOCAL D'URBANISME

Qu'est-ce que c'est ?

De quoi il se compose ?

Comment le construire ?

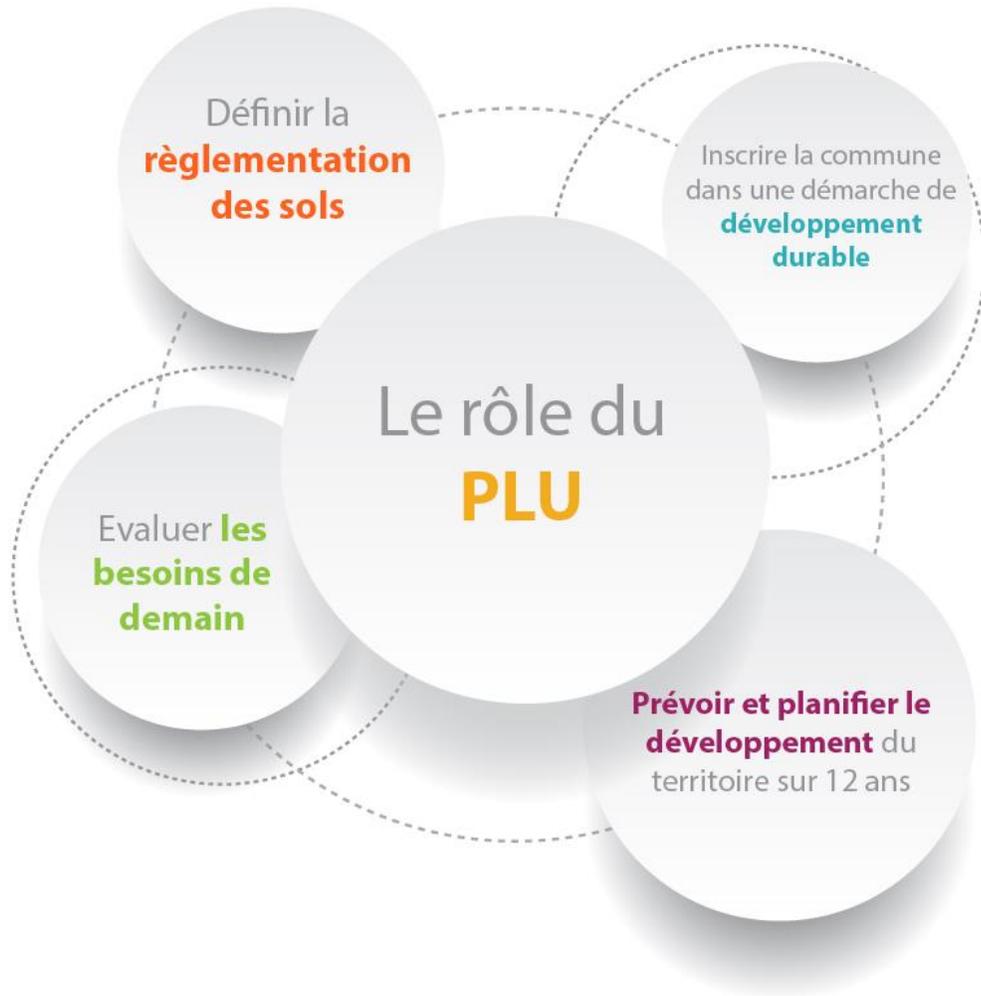
Où en est-t-on aujourd'hui ?

2

LES CONSTATS ISSUS DU DIAGNOSTIC ET LES OBJECTIFS DU PADD

1

LE PLAN LOCAL D'URBANISME *Qu'est-ce que c'est ?*



Le Plan Local d'Urbanisme est élaboré dans le respect de six principes fondamentaux :

- ↳ L'équilibre entre l'urbanisation et la préservation des espaces naturels
- ↳ La qualité urbaine, architecturale et paysagère
- ↳ La diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale
- ↳ La prévention des risques et nuisances
- ↳ La protection des milieux naturels et des paysages et la lutte contre l'artificialisation des sols
- ↳ La lutte contre le changement climatique

Projeter le territoire dans l'avenir avec une démarche de projet

Le PLU définit **un véritable projet** de territoire pour la commune tout **à la fois stratégique et réglementaire**.

1

LE PLAN LOCAL D'URBANISME *De quoi est-il composé ?*



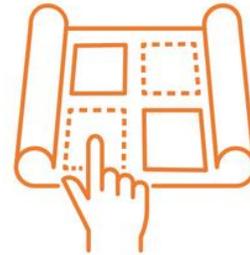
Quelles dynamiques ?
Quels constats ?
Quels enjeux ?

Le **RAPPORT DE PRESENTATION** expose le diagnostic territorial et l'état initial de l'environnement. Il dresse un état des lieux du fonctionnement du territoire à un instant « T ». Il apporte une information générale sur l'ensemble des thématiques nécessaires à la bonne compréhension du territoire.

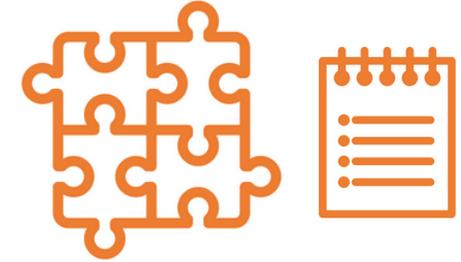


Comment y répondre ?
Quelles priorités ?

Le **PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)** définit les orientations d'urbanisme et d'aménagement à long terme : il expose ainsi le projet politique de la commune.



Les **ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP)** définissent les conditions d'aménagement des secteurs d'aménagement futurs bien identifiés : accès, cheminements doux, la forme urbaine, la densité, insertion paysagère, ...



Comment y répondre ?
Quelles priorités ?

Le **REGLEMENT GRAPHIQUE** aussi appelé plan de zonage, divise le territoire en zone, alors que le **REGLEMENT ECRIT** fixe les règles générales d'utilisation du sol qui sont opposables aux autorisations d'urbanisme.

1

LE PLAN LOCAL D'URBANISME *Comment le construire ?*

PHASE D'ETUDE ET DE CONCERTATION

← 23 mois →

Réalisation des études et des différentes pièces du PLU



Concertation avec les habitants, les acteurs locaux et les Personnes Publiques Associées

Arrêt du projet en Conseil Municipal

PHASE DE CONSULTATION

← 3 mois →

Avis des Personnes Publiques Associées, de l'autorité environnementale et de la CDPENAF

1 mois

Enquête publique

1 mois

Rapport d'enquête

Approbation du projet en Conseil Municipal

1

LE PLAN LOCAL D'URBANISME *Comment le construire ?*

Un cadre législatif et réglementaire à respecter



Un cadre législatif et réglementaire qui n'a cessé d'évoluer

Des évolutions sociétales qui ont des conséquences multiples sur l'environnement au sens large et qui ont conduit à un renforcement du contexte législatif et réglementaire en matière de modération et réduction de la consommation des espaces.



La loi SRU

Assurer l'équilibre entre « un développement urbain maîtrisé » et la « préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers »



Les lois Grenelle

Favoriser un urbanisme économe en ressources foncières et énergétiques



La loi ALUR

Lutter contre l'étalement urbain et l'artificialisation des sols



La loi Climat et Résilience

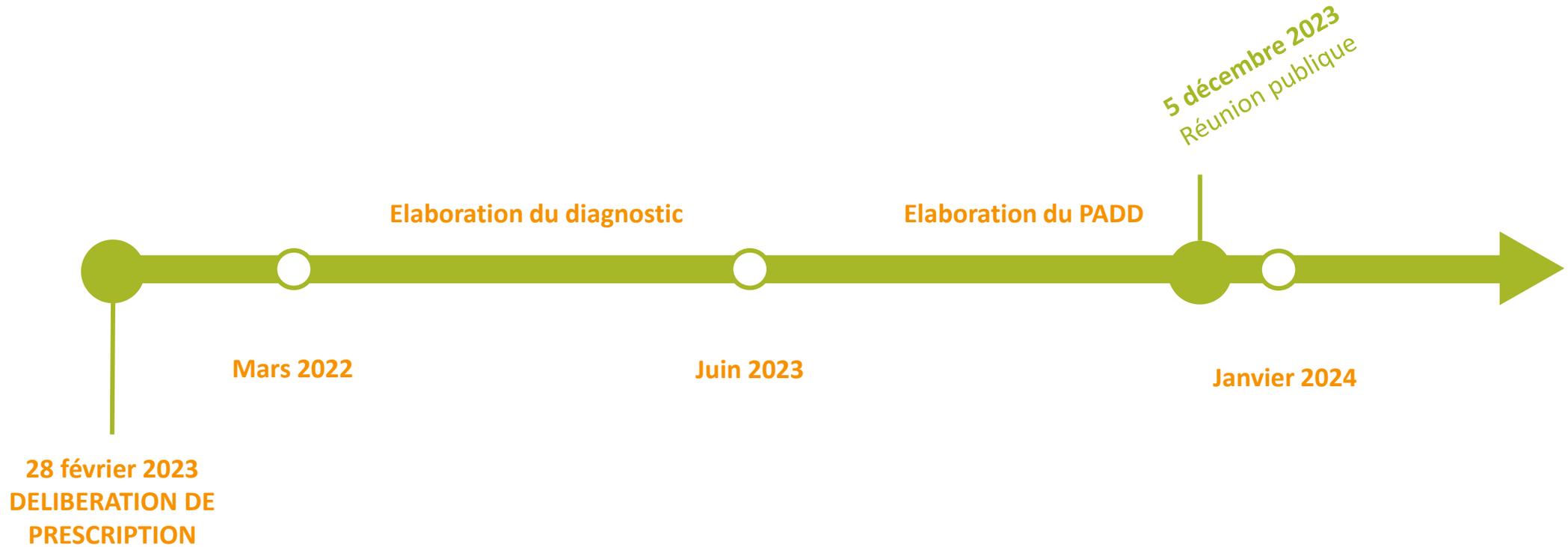
Atteindre l'objectif national d'absence de toute artificialisation nette des sols en 2050

ZOOM sur la loi Climat et Résilience

La Loi Climat et Résilience du 22 août 2021 fixe l'objectif d'atteindre en 2050 l'absence de toute artificialisation nette des sols, dit « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN)

Pour la période transitoire entre 2021-2031, il est demandé une réduction de -50% de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers par rapport à 2011-2021.

1 LE PLAN LOCAL D'URBANISME *Ou en est-on aujourd'hui dans la procédure ?*





SOMMAIRE

1

LE PLAN LOCAL D'URBANISME

Qu'est-ce que c'est ?

De quoi il se compose ?

Comment le construire ?

Où en est-t-on aujourd'hui ?

2

LES CONSTATS ISSUS DU DIAGNOSTIC ET LES OBJECTIFS DU PADD

Un **P**rojet d'**A**ménagement et de **D**éveloppement **D**urables
qui se structure autour de 4 grands axes

AXE 1. Mettre en cohérence le développement résidentiel avec l'armature du territoire

AXE 2. Assurer les conditions d'une vie de proximité

AXE 3. Valoriser le cadre paysager du territoire

AXE 4. Œuvrer pour un développement respectueux de l'environnement



Un projet de territoire qui s'est construit avec vous, habitants de Villard-Bonnot, grâce à vos retours sur le questionnaire disponible sur les deux premières semaines de novembre, et qui ont permis d'identifier vos trois enjeux prioritaires :

1. La requalification de la Friche des Papeteries et le réinvestissement des logements dégradés et vacants
2. Le développement des liaisons piétonnes et cycles
3. La préservation des espaces naturels
- 3 bis. L'amélioration du cadre de vie urbain et le renforcement de la nature en ville

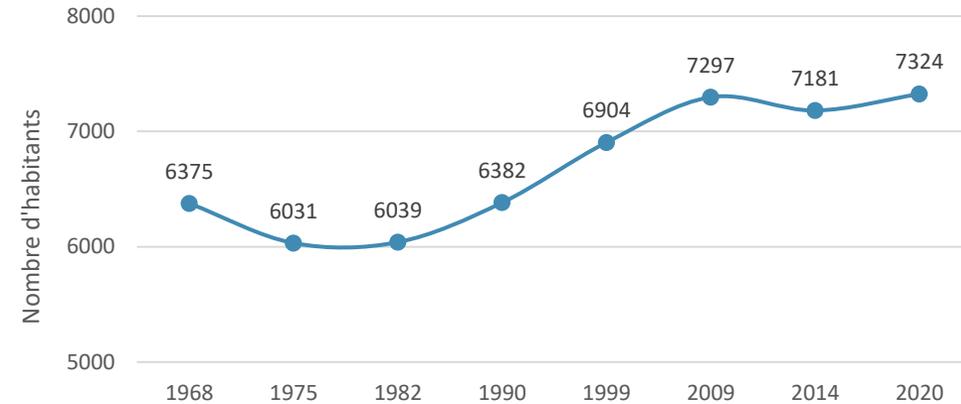
Une dynamique démographique en perte de vitesse ?

- Une croissance démographique régulière depuis les années 1975 mais qui semble ralentir et se stabiliser depuis le début des années 2010.
- Une croissance démographique portée par le solde naturel, qui oscille entre 0,5%/an et 0,8%/an, alors que le solde des entrées/sorties est négatif depuis la fin des années 1990 nécessitant de s'interroger sur l'attractivité du territoire.

7 324
habitants en
2020

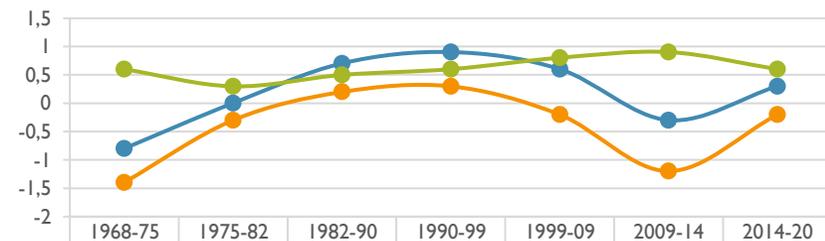
Evolution de la population de Villard Bonnot entre 1968 et 2019

Source : INSEE 2023 // Recensement 2020



Indicateurs démographiques

Source : INSEE 2023 // Recensement 2020

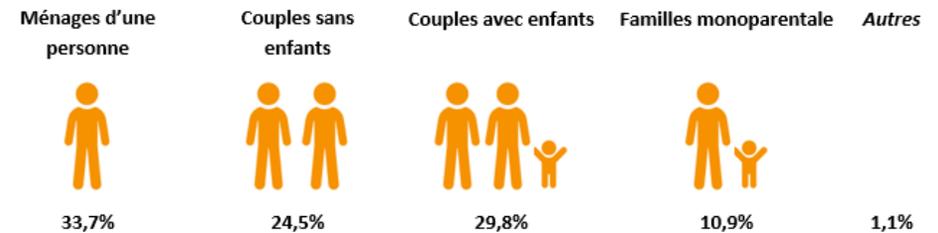
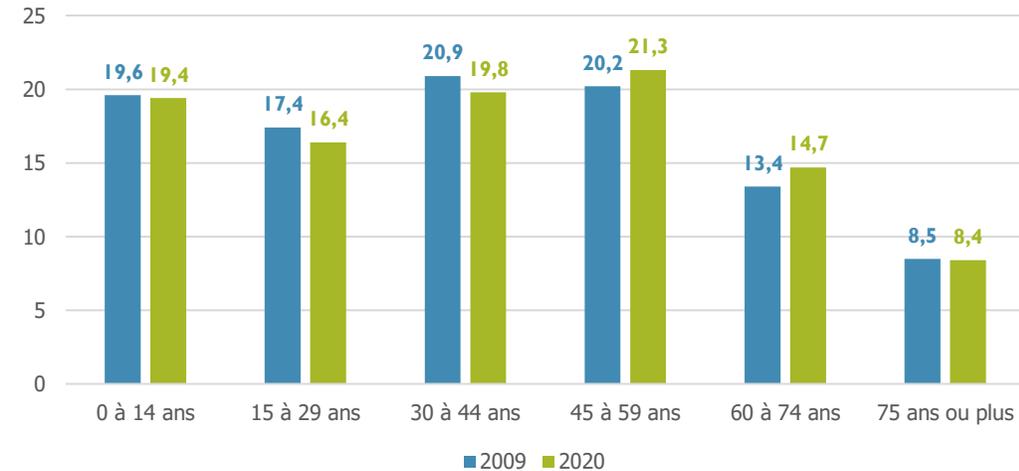


Indicateur	1968-75	1975-82	1982-90	1990-99	1999-09	2009-14	2014-20
Variation annuelle moyenne de la population (%)	-0,8	0	0,7	0,9	0,6	-0,3	0,3
due au solde naturel (%)	0,6	0,3	0,5	0,6	0,8	0,9	0,6
due au solde apparent des entrées sorties (%)	-1,4	-0,3	0,2	0,3	-0,2	-1,2	-0,2

Une population jeune et familiale

- ↳ Des tranches d'âges 0-14 ans et 30-44 ans bien représentées, mais une tranche d'âge 60-74 ans en augmentation, nécessitant de s'interroger sur les prémises d'un vieillissement de la population, sur l'adaptation des logements à la perte d'autonomie et du maintien à domicile.
- ↳ Une belle représentation des couples avec enfants et des familles monoparentales, pouvant témoigner de la présence d'une population familiale, ...
- ↳ ... mais une augmentation des ménages d'une personnes et une baisse des couples avec enfants au cours des dix dernières années

Evolution de la population par tranche d'âge (%) entre 2009 et 2020
 Source : INSEE 2023 // Recensement 2020

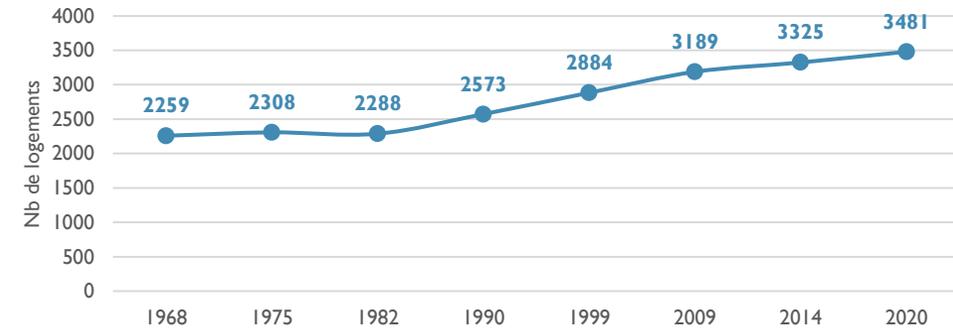


Un territoire aux dynamiques résidentielles régulières

- ↳ Une croissance régulière du nombre de logements ...
- ↳ ... mais un écart grandissant entre la croissance démographique et la croissance du parc de logements qui met en lumière le phénomène de desserrement des ménages et induit une « surconsommation » en logements.
- ↳ Un nombre de logements vacants qui reste faible et qui représente, depuis la fin des années 1990, entre 5% et 6% du parc de logements de la commune ...
- ↳ ... mais des secteurs bien identifiés qui semblent concentrer une part importante de logements vacants.

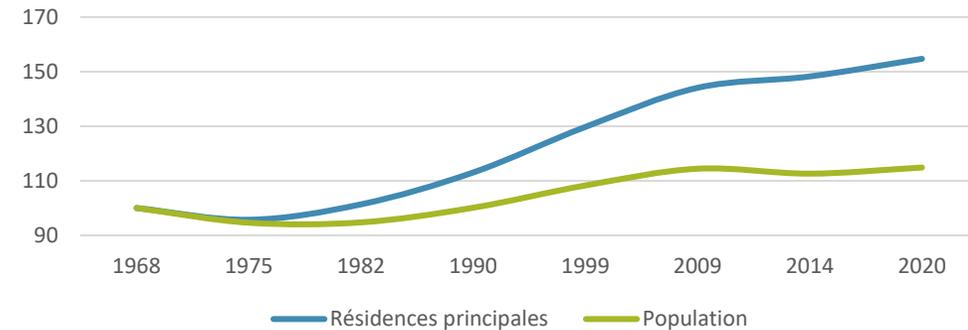
Evolution de nombre de logements sur Villard-Bonnot entre 1968 et 2020

Source : INSEE 2023 // Recensement 2020



Evolution comparée de la croissance démographique et des résidences principales sur le territoire communal entre 1968 et 2020 sur la base d'un indice 100

Source : INSEE 2023 // Recensement 2020



Une mixité des formes d'habitat

↳ Une commune qui compte autant de logements collectifs (1741 appartements) que de maisons (1735 maisons) et qui propose ainsi une offre diversifiée permettant d'accompagner le parcours résidentiel de nombreux ménages.

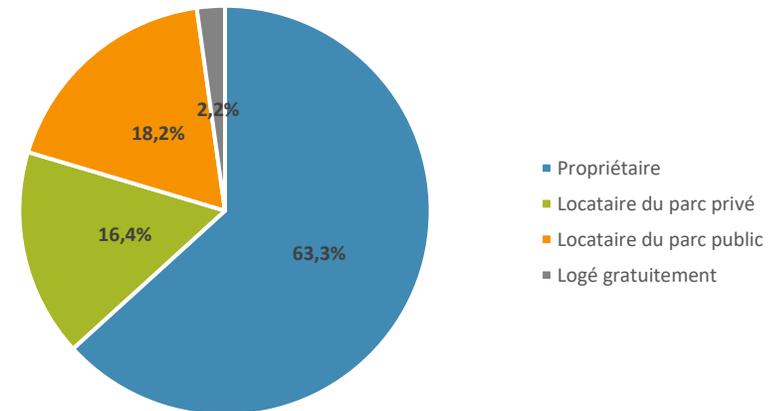
Des propriétaires occupants largement représentés mais un parc locatif qui se développe

↳ Au sein des résidences principales, 63,3% des ménages sont propriétaires de leur logement et 34,6% en sont locataires dont 18,2% sont locataires du parc public.

Répartition du parc immobilier par taille de logements
Source : INSEE 2023 // Recensement 2020



Résidences principales selon le statut d'occupation sur Villard-Bonnot
Source : INSEE 2023 // Recensement 2020



→ Pour vous, la réalisation de nouveaux logements devra prendre en compte les besoins* :

1. Des personnes âgées en créant des logements adaptés
2. Des familles en créant des logements de grande taille
3. Des personnes aux revenus moyens et modestes en créant une offre de logements locatifs aidés
4. Des jeunes et des jeunes ménages en créant des petits logements
5. La mixité sociale
6. Des besoins des ménages aux revenus aisés en créant des logements de « standing »

**Répondants étant « tout à fait d'accord » et « plutôt d'accord » avec les propositions*

→ Pour vous, les typologies d'habitat qui doivent être privilégiée sur la commune sont :

1. Les petits collectif (60,51%)
2. Les maisons mitoyennes/groupées (45,22%)
3. Les maisons individuelles (43,95%)

Attention, si nous regroupons les catégories « maisons individuelles » et « maisons groupées », la maison est la typologie qui doit être privilégié sur la commune

→ Pour vous, les secteurs ou quartiers qui doivent faire l'objet d'un renouvellement urbain sont :

1. Brignoud
2. Papeteries
3. Lancey
4. Av. Robert Huant

ORIENTATION 1. Maîtriser les dynamiques de construction et organiser le développement du territoire**Objectif 1. S'engager dans un développement résidentiel raisonné et raisonnable**

- ↳ En accueillant dans les meilleures conditions, de nouvelles populations qui souhaitent s'installer sur le territoire

Objectif 2. Accompagner de manière cohérente et équilibrée le développement de la ville

- ↳ En optimisant la densité des centralités de Lancey, Brignoud et du secteur de la Mairie
- ↳ En remobilisant en priorité la friche des Papeteries et en renouvelant le site de la Gare de Lancey
- ↳ En limitant l'impact de la densité sur les secteurs périphériques
- ↳ En préservant des espaces de respiration et de biodiversité
- ↳ En prenant en compte la capacité des infrastructures et des réseaux

ORIENTATION 2. Valoriser la diversité et promouvoir la qualité de l'habitat**Objectif 1. Répondre aux besoins en logements de toutes les catégories de la population et faire de Villard-Bonnot une ville pour tous**

- ↳ En répondant aux besoins des jeunes et des ménages décohabitants
- ↳ En répondant aux besoins des familles
- ↳ En renforçant l'offre à destination des personnes vieillissantes
- ↳ En répondant aux besoins de toutes les catégories sociales

Objectif 2. Renforcer et promouvoir la qualité résidentielle

- ↳ En intervenant sur le parc de logements existants et en encourageant les réhabilitations
- ↳ En étant attentif à la qualité des futures opérations : performances énergétiques et environnementales, critères modernes d'habitabilité

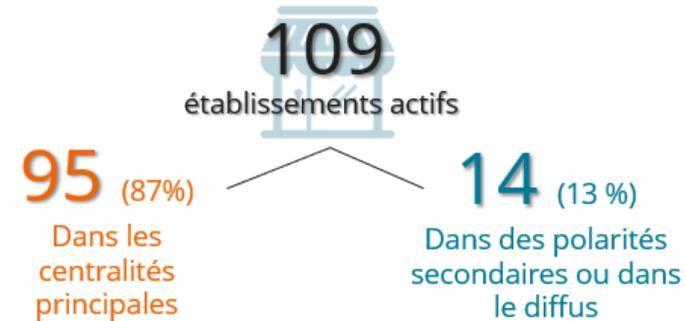
Une commune identifiée comme un pôle commercial de proximité élargi

- Une offre commerciale structurée autour des centralités de Lancey et de Brignoud qui sont équitablement pourvues en équipement commercial de proximité :
 - Lancey, un pôle complet renforcé par l'ouverture d'une enseigne alimentaire
 - Brignoud, une polarité sous l'influence de Frogès et de Crolles, et un turn-over plus régulier avec des enjeux de valorisation et de protection des cellules commerciales en entrée de ville.

- Une diversité commerciale intéressante et une répartition équilibrée des activités : l'essentiel des besoins quotidiens sont couverts

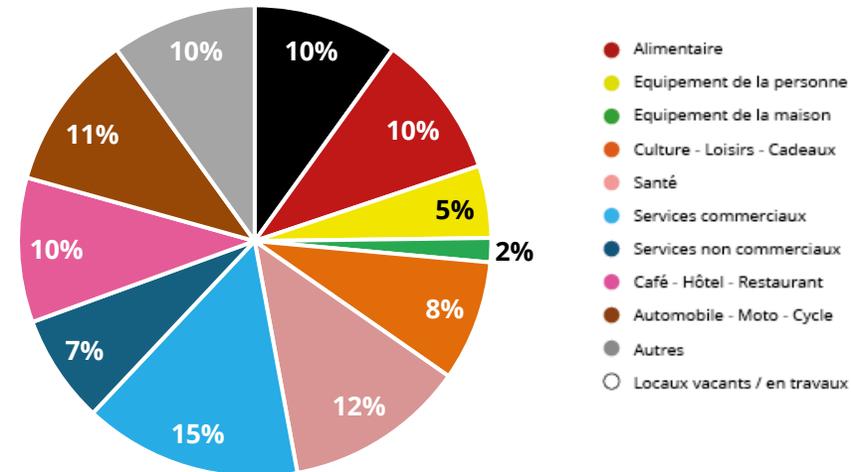
Des équipements et services nombreux

- Un taux d'équipements qui permet de répondre aux besoins de la population : équipements scolaires, équipements socio-culturels, équipements sportifs, équipements médicaux et de santé, ...



Chiffres-clés Villard-Bonnot (inventaire Agence, Avr. 2023)

121 locaux commerciaux : 109 occupés, 12 vacants (10 %)



Une commune qui dispose d'espace d'accueil pour les entreprises

- ↳ Une ZAE (Grande Ile), identifiée comme un espace dédié à l'accueil d'activités économiques et qui a vocation à devenir une ZAE « majeure » du territoire permettant de répondre aux besoins d'extension de la technopole Inovalée.
- ↳ Une pépinière d'entreprises qui accueille 14 bureaux

Une activité agricole encore présente sur le territoire

- ↳ Une agriculture centrée sur l'élevage et la production de proximité (maraîchage et horticulture)
- ↳ Un territoire qui compte 6 exploitations agricoles dont 3 exploitations maraîchères et horticoles et 3 exploitations d'élevage



→ Vous avez jugé l'offre commerciale, d'équipements et de services :

1. Assez satisfaisant (39,24%)
2. Plutôt satisfaisante (34,18%)

→ Et vous avez souligné :

1. Un manque de commerces de proximité (54,9%)
2. Un manque de services médicaux (39,22%)
3. Un manque de moyennes et grandes surfaces (37,25%)

→ En matière de commerce, pour vous, il est nécessaire de :

1. Maintenir l'autonomie commerciale et sa fonction de centralité pour les besoins de proximité (73,33%)
2. Maintenir la diversité commerciale et l'équilibre entre commerces traditionnels, activités de services, cafés, hôtels, restaurants (62,67%)
3. Préserver les capacités de stationnement à proximité des commerces (56%)
4. Développer de nouveaux locaux commerciaux plus attractifs (48%)
5. Encadrer les activités de services (36%)

→ Pour vous, l'activité commerciale de la commune doit être :

1. Conforter dans le secteur de Brignoud
2. Développer autour de la gare de Lancey
3. Affirmer dans le secteur de Lancey
4. Développer autour de la gare de Brignoud

→ Vos attentes en matière de commerces, de services et d'équipements :



ORIENTATION 1. Maintenir les fonctions d'une ville vivante et attractive**Objectif 1. Maintenir et développer une offre commerciale et de service de proximité**

- ↳ En affirmant le secteur commercial de Lancey en tant que polarité majeure à l'échelle de la commune
- ↳ En confortant le secteur commercial de Brignoud dans une logique d'offre de proximité
- ↳ En renforçant la diversité commerciale et en développant une offre complémentaire

Objectif 2. Améliorer l'environnement commercial pour qu'il soit plus qualitatif et attractif

- ↳ En facilitant l'accès aux commerces et services en modes doux
- ↳ En retravaillant la politique de stationnement

Objectif 3. Conforter l'armature des équipements communaux

- ↳ En maintenant l'ensemble des services présents sur la commune
- ↳ En mutualisant et adaptant les équipements communaux aux futurs besoins de la population

Objectif 4. Soutenir le développement économique du territoire et l'activité locale

- ↳ En affirmant la vocation économique de la ZA de Grand Ile
- ↳ En maintenant et développant la pépinière d'entreprises
- ↳ En soutenant les activités économiques et artisanales plus diffuses
- ↳ En préservant les activités agricoles : protection des terres agricoles, soutien et valorisation des activités maraichères, ...

Un réseau viaire à la hiérarchie peu lisible

- ↳ Une commune structurée autour de la **RD523** qui traverse le territoire et qui joue un double rôle : voie de transit intercommunal et voie de desserte communale, nécessitant de concilier sur le plan fonctionnel fluidité du trafic, pluralité des modes de déplacement et confort d'usage.
- ↳ Un axe qui génère un trafic routier important, perturbant les déambulations cycles et piétonnes.
- ↳ **Des voies de liaisons communales** qui se raccrochent à la RD523 et qui représentent des itinéraires de substitution à l'axe principal
- ↳ Des voies qui supportent un trafic inadapté à leur dimensionnement et qui restent dans l'ensemble « sous-aménagés »
- ↳ **Des voies de proximité** qui assurent une desserte des quartiers et des îlots bâtis.
- ↳ Des voies sommairement aménagées, se limitant essentiellement à leur rôle fonctionnel et qui sont souvent utilisées comme des espaces de stationnement

Une voie de transit intercommunal qui traverse la commune



Traversée de la RD523 dans Brignoud, secteur Mairie et Lancey

Des voies de desserte de liaisons communales



Rue des Castors et Rue Victor Favier

Des voies de desserte de proximité



Lotissement des Castors et Allée des Ancolies

Des déplacements doux peu développés

- ↳ Une commune qui présente une topographie et une organisation urbaine favorable à l'utilisation quotidienne des modes doux ...
- ↳ ... mais des parcours piétons/cycles discontinus et non sécurisés principalement le long de la RD523 : rétrécissement de la chaussée, trottoirs exigus en proximité des flux routiers, ...

Un réseau de transport en commun qui représente une alternative à la voiture individuelle

- ↳ Une commune qui bénéficie de la présence de deux gares permettant de relier Grenoble et Chambéry.
- ↳ Une commune desservie par plusieurs lignes de bus permettant de notamment rejoindre la métropole de Grenoble et apparaissant comme complémentaire au réseau TER.

Les gares de Lancey et de Brignoud



Des aires de stationnement voiture et cycle qui favorisent l'intermodalité



→ **Sur la commune, vous vous déplacez :**

1. En voiture
2. A pied
3. A vélo

→ **Pour faciliter vos déplacements sur la commune il est nécessaire de :**

1. D'améliorer les cheminements piétons
2. De développer les liaisons cyclables
3. De développer les transports en commun
4. D'améliorer les aménagements routiers

→ **Se déplacer à pied et/ou à vélo dans Villard-Bonnot est pour vous PAS SATISFAISANT**

→ **Vos attentes en matière de déplacement :**

- Libérer la chaussée pour les mobilités douces
- Renforcer la sécurité et les continuités des parcours doux

ORIENTATION 2. Mettre en place les conditions d'une mobilité durable et apaisée**Objectif 1. Repenser le réseau viaire et sa qualité pour une circulation plus apaisée**

- ↳ En profitant du foncier des Papeteries pour revoir la circulation au sein du bourg de Lancey en étudiant la possibilité de réaliser un sens unique de circulation
- ↳ En développant des zones de partage de la voirie et d'apaisement de la circulation
- ↳ En réduisant la place et l'impact de la voiture sur l'espace public

Objectif 2. Développer les mobilités douces

- ↳ En poursuivant le maillage du territoire en cheminements piétons et en réseau cycle
- ↳ En prévoyant des itinéraires de substitution à la route départementale en imaginant des itinéraires parallèles
- ↳ En portant une attention particulière à la qualité des espaces publics
- ↳ En anticipant le développement de l'autopartage, des véhicules et vélo à assistance électrique, du covoiturage, ...
- ↳ En développant des itinéraires de promenades et de balades

Objectif 3. Appuyer la mobilité de demain sur l'offre ferrée et de transport en commun

- ↳ En développant les gares de Lancey et de Brignoud
- ↳ En encourageant la pratique de l'intermodalité
- ↳ En renforçant l'offre ferroviaire
- ↳ En adaptant les espaces publics au développement de l'offre en transport en commun

Une commune qui s'inscrit dans le paysage de la grande vallée du Grésivaudan

- ↳ Une commune étroite et toute en longueur, enserrée entre l'Isère et le massif de Belledonne et dont la situation géographique, topographique et l'occupation du sol permet de définir trois grandes unités paysagères
 - **Les contreforts de Belledonne** qui diffusent une image naturelle au territoire et qui sont incisés par les ruisseaux de Laval, de Vors et du Mont.



Vue sur les contreforts de Belledonne depuis la Chartreuse



Une commune qui s'inscrit dans le paysage de la grande vallée du Grésivaudan

- Le **piémont habité**, largement marqué par son urbanisation et « coincé » entre le pied des contreforts de Belledonne et la voie ferrée.

Une **urbanisation quasi continue** le long de la RD523 qui apparaît comme une rue corridor offrant peu de dégagement visuel et peu d'espaces de qualité traversés renvoyant une sensation d'enfermement et d'espace contraint.

Un **espace où se juxtapose différentes formes et morphologie urbaines** : les tissus des centres historiques qu'il convient de valoriser et de requalifier, les tissus des cités ouvrières qu'il convient de protéger et préserver sans les muséifier, le tissu d'habitats collectifs des années 1960-1970 qu'il convient de reconquérir, les tissus d'habitats individuels ou la densification doit être encadrée.

Des **espaces publics** fortement contraint, peu nombreux, de faible qualité et souvent mis au profit de la voiture individuelle.

Le piémont habité, un espace contraint



Le tissu des cités ouvrières



Le tissu d'habitats collectifs des années 1960-1970



Le tissu d'habitats individuels



Une commune qui s'inscrit dans le paysage de la grande vallée du Grésivaudan

- **La plaine de l'Isère**, enserrée entre la rivière et la voie ferrée.

Des espaces agricoles qui alternent avec les peupleraies alors que la forêt alluviale est limitée à un cordon entre la rivière et la digue.

Une unité paysagère peu visible et peu accessible.

Cheminement piéton qui longe l'Isère et le Quai des Négociants



Espaces agricoles de la plaine



→ Vos éléments qui participent à la qualité du cadre de vie



→ Vos propositions pour améliorer le cadre de vie de la commune :

1. Préserver et valoriser les espaces naturels tels que les berges de l'Isère et les contreforts de Belledonne
 2. Désimperméabiliser la ville et renforcer la végétalisation
 3. Créer de nouveaux lieux de convivialité
- Réduire la circulation routière et améliorer les circulations douces

→ Vos éléments qui dévalorisent à la qualité du cadre de vie



ORIENTATION 1. Retravailler la qualité du cadre urbain**Objectif 1. Renforcer la qualité du paysage urbain et renouveler l'image du territoire**

- ↳ En accompagnant le réinvestissement des logements vacants et le traitement de l'habitat dégradé
- ↳ En retrouvant une identité architecturale
- ↳ En s'assurant de l'intégration cohérente et harmonieuse des nouvelles constructions
- ↳ En recomposant les paysages abîmés des entrées de ville
- ↳ En renforçant la qualité des espaces publics

Objectif 2. Mettre en valeur l'identité du territoire à travers son patrimoine

- ↳ En identifiant et protégeant les ensembles bâtis représentatifs de l'identité du territoire
- ↳ En préservant le patrimoine bâti ponctuel

ORIENTATION 2. Préserver l'écrin paysager enveloppant la ville**Objectif 1. Préserver les grands équilibres paysagers du territoire**

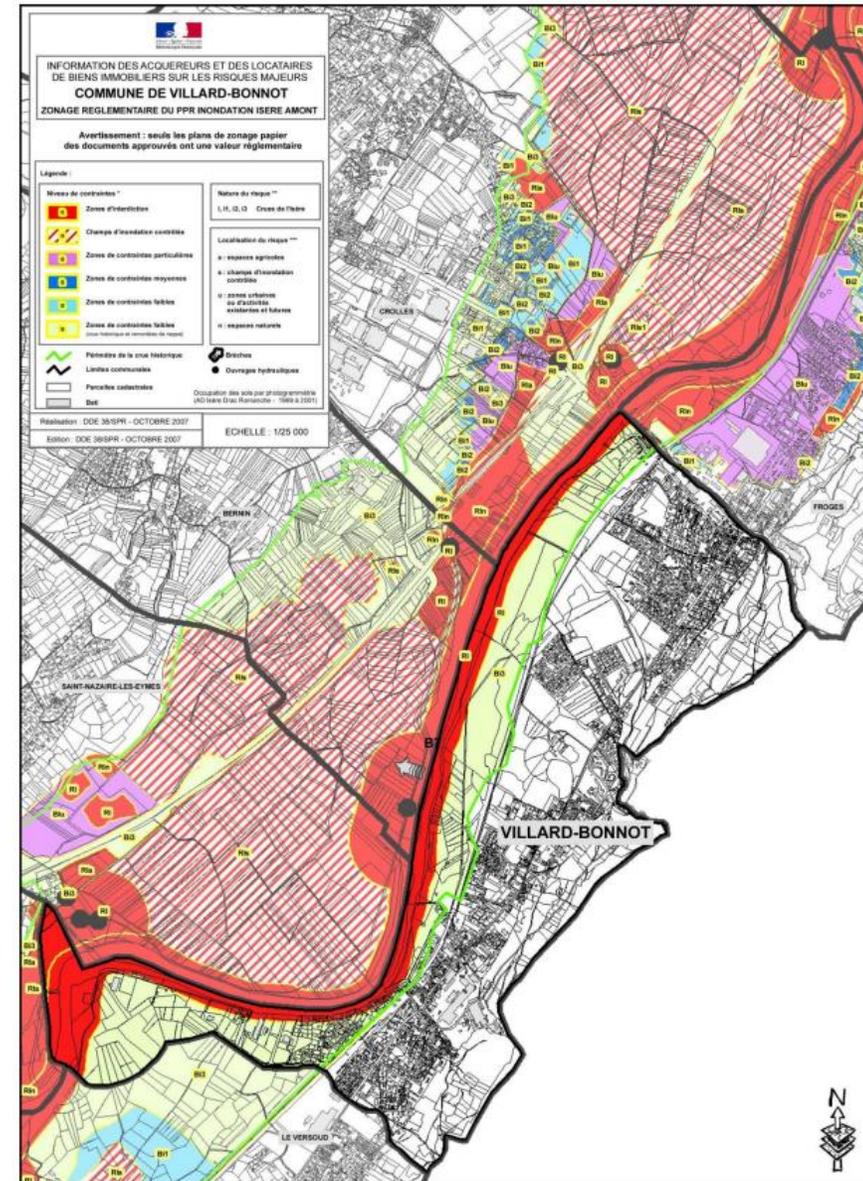
- ↳ En renforçant et réaffirmant la présence de l'eau dans le territoire : protéger l'Isère et ses berges, valoriser les cours d'eau, ...
- ↳ En préservant et protégeant les contreforts de Belledonne
- ↳ En protégeant les espaces agricoles de la plaine et les éléments paysagers qui la ponctuent

Objectif 2. Ouvrir la ville sur le grand paysage et renforcer la qualité des vues

- ↳ En préservant le parc du château de Miribel comme élément structurant du paysage
- ↳ En préservant le cône du Manival identifié par le SCoT
- ↳ En s'assurant de l'intégration cohérente et respectueuse des nouvelles constructions à la topographique
- ↳ En travaillant les franges urbaines
- ↳ En maîtrisant l'impact des publicités et en assurant leur intégration

Une commune soumise à des risques naturels étendus

- ↳ Un territoire exposé à plusieurs risques naturels et une part importante des secteurs urbanisés est concernée par des aléas faibles à moyens, quelques secteurs par des aléas forts : risques d'inondation, risques de mouvements de terrain, risque de retrait gonflement des argiles, risque sismique.
- ↳ Des documents cadres qui régissent la prise en compte de ces risques : carte des aléas valant PPR, Plan de Prévention des Risques Naturels, Plan de Prévention des Risques Inondation, ...
- ↳ ... des projets porté par le Symbhi pour protéger les zones urbaines contre le risque d'inondation, ...
- ↳ ... et des programmes d'actions de Prévention des Inondations

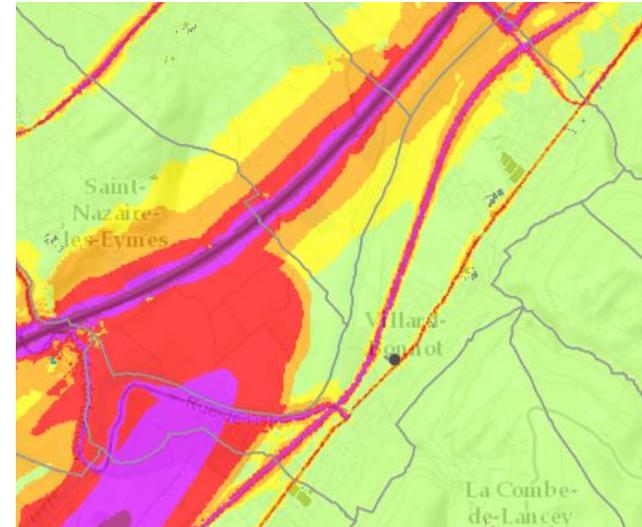


Des risques technologiques et des nuisances bien présents

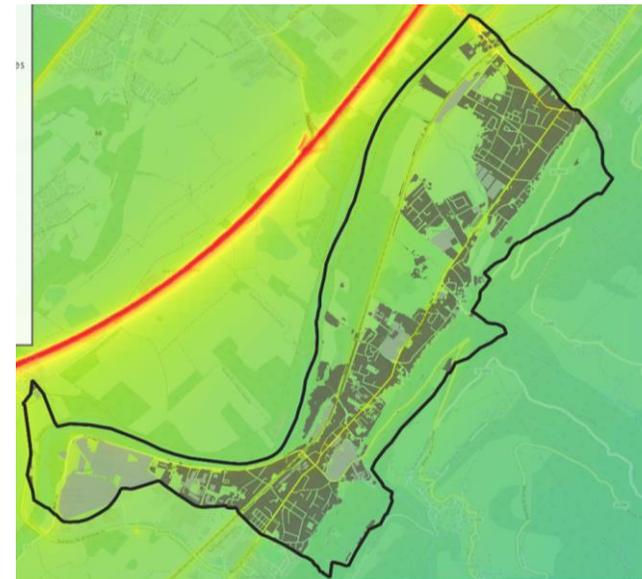
- ↳ Un territoire exposé à des risques technologiques liés au transport de matières dangereuses par la route, le fer, les canalisations de gaz naturel et d'hydrocarbures qui traversent le territoire.
- ↳ Une commune concernée par le classement de plusieurs infrastructures de transport terrestre au titre de la loi Bruit générant des obligations d'isolation acoustique lors de la construction : la voie ferrée, la RD523, la RD10 et l'A41 ; auxquels s'ajoutent le Plan d'Exposition au Bruit de l'aérodrome du Versoud ...
- ↳ ... mais la persistance de vastes zones de calme

Une qualité de l'air globalement bonne

- ↳ D'après les données nationales, 100% de la population de Villard-Bonnot se trouve en zone peu altérée par la qualité de l'air ...
- ↳ ... mais trois polluants qui restent marquants et qui sont produits par les chauffages et la circulation routière (PM₁₀, NO_x, O₃)



Orhane : exposition au bruit



Concentration en oxydes d'azote (Nox) en 2021

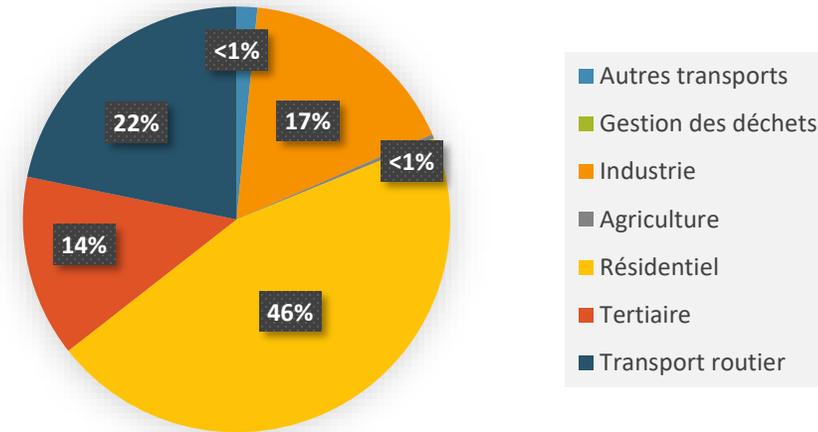
Une consommation énergétique par habitant qui reste inférieure à la consommation moyenne des communes du Grésivaudan ...

- ↳ Une consommation énergétique essentiellement liée au bâti (60%) et au transport routier (22%) : 15,2% de la population de la commune est en situation de précarité énergétique liée au logement et 16,32% en situation de précarité énergétique liée à la mobilité.
- ↳ Une forte baisse (-51%) de la consommation énergétique observée entre 1990 et 2010 liée à la fermeture de sites industriels fortement consommateur.

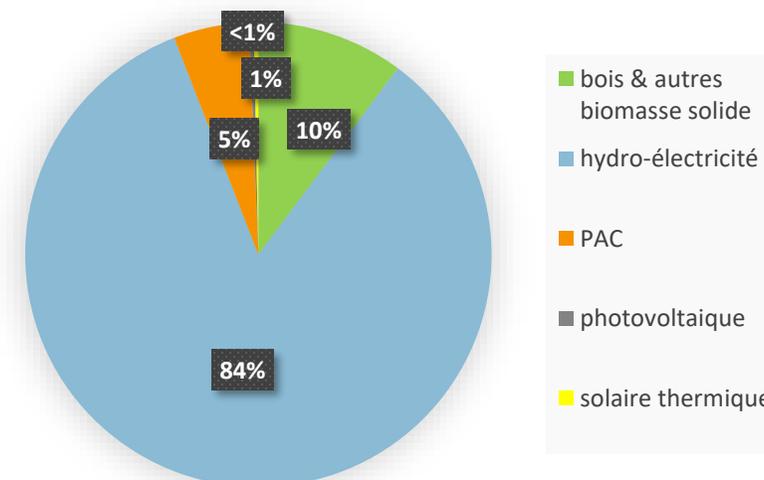
Un développement des énergies renouvelables

- ↳ Une part importante de l'hydroélectricité dans la production d'énergie renouvelable grâce à la présence de plusieurs centrales hydroélectriques ...
- ↳ ... mais un développement encore limité du solaire thermique et photovoltaïque)

Consommation d'énergie en 2021



Productions d'énergie renouvelable en 2021



ORIENTATION 1. S'engager dans le développement d'une ville plus durable pour la santé et la sécurité de tous**Objectif 1. Prendre en compte les risques, les nuisances et les pollutions**

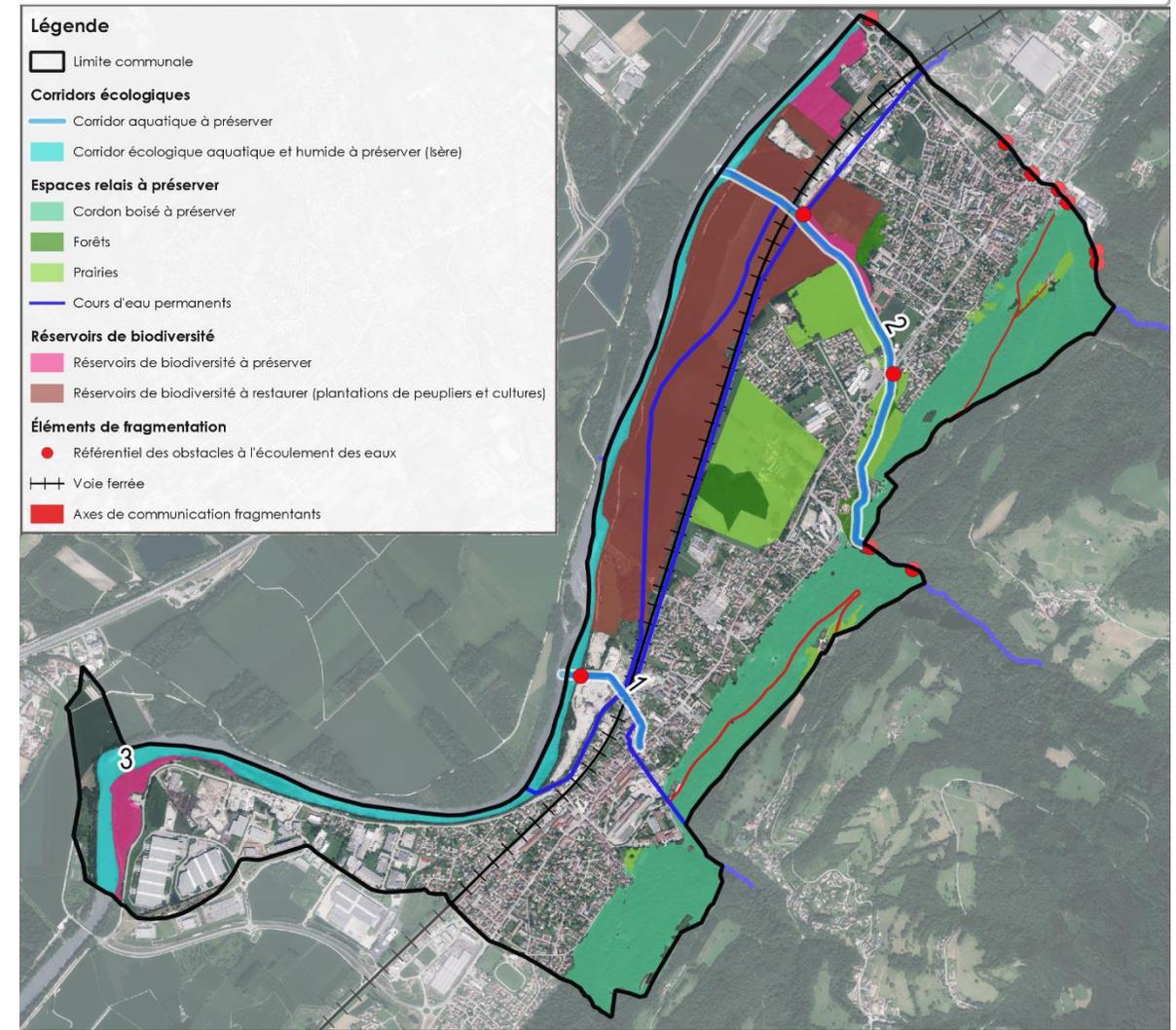
- ↳ En localisant les lieux de développement en fonction des risques
- ↳ En limitant l'exposition des populations aux risques technologiques et industriels
- ↳ En agissant pour réduire la pollution de l'air afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre (développement des mobilités douces, réduction de la vitesse, ...)
- ↳ En prenant en compte les nuisances sonores dans les choix de développement
- ↳ En intégrant la connaissance des sites et sols pollués
- ↳ En s'inscrivant dans une approche globale des déchets

Objectif 2. S'engager dans la transition énergétique et promouvoir la sobriété énergétique

- ↳ En favorisant le développement des énergies renouvelables
- ↳ En engageant une réflexion sur la mise en place d'un réseau de chaleur urbain et en étudiant l'opportunité de développer un réseau de froid
- ↳ En engageant une réflexion sur l'éclairage public
- ↳ En encourageant la rénovation thermique et énergétiques des bâtiments
- ↳ En soutenant la construction de bâtiments économes en énergie

Un territoire à forte valeur écologique

- ↳ Des inventaires et protections de niveau national qui valorisent la valeur écologique de la commune : plusieurs Zones Nationales d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) et plusieurs zones humides
- ↳ Des réservoirs de biodiversité identifiés par les documents supra-communaux et qui correspondent aux boisements des contreforts de Belledonne, aux abords de l'Isère et aux ruisseaux qui traversent le territoire
- ↳ Trois corridors écologiques qui assurent les liens entre les réservoirs de biodiversité et qui doivent être préservés : l'Isère, le ruisseau du Vorz et le ruisseau de la Combe de Lancey.



ORIENTATION 2. Préserver la trame verte et bleue du territoire**Objectif 1. Protéger les réservoirs de biodiversité comme patrimoine naturel remarquable**

- ↳ En préservant le cordon boisé des contreforts de Belledonne
- ↳ En préservant, protégeant et restaurant les cours d'eau et les zones humides
- ↳ En préservant les cœurs de nature « plus ordinaire »

Objectif 2. Préserver et restaurer les continuités écologiques

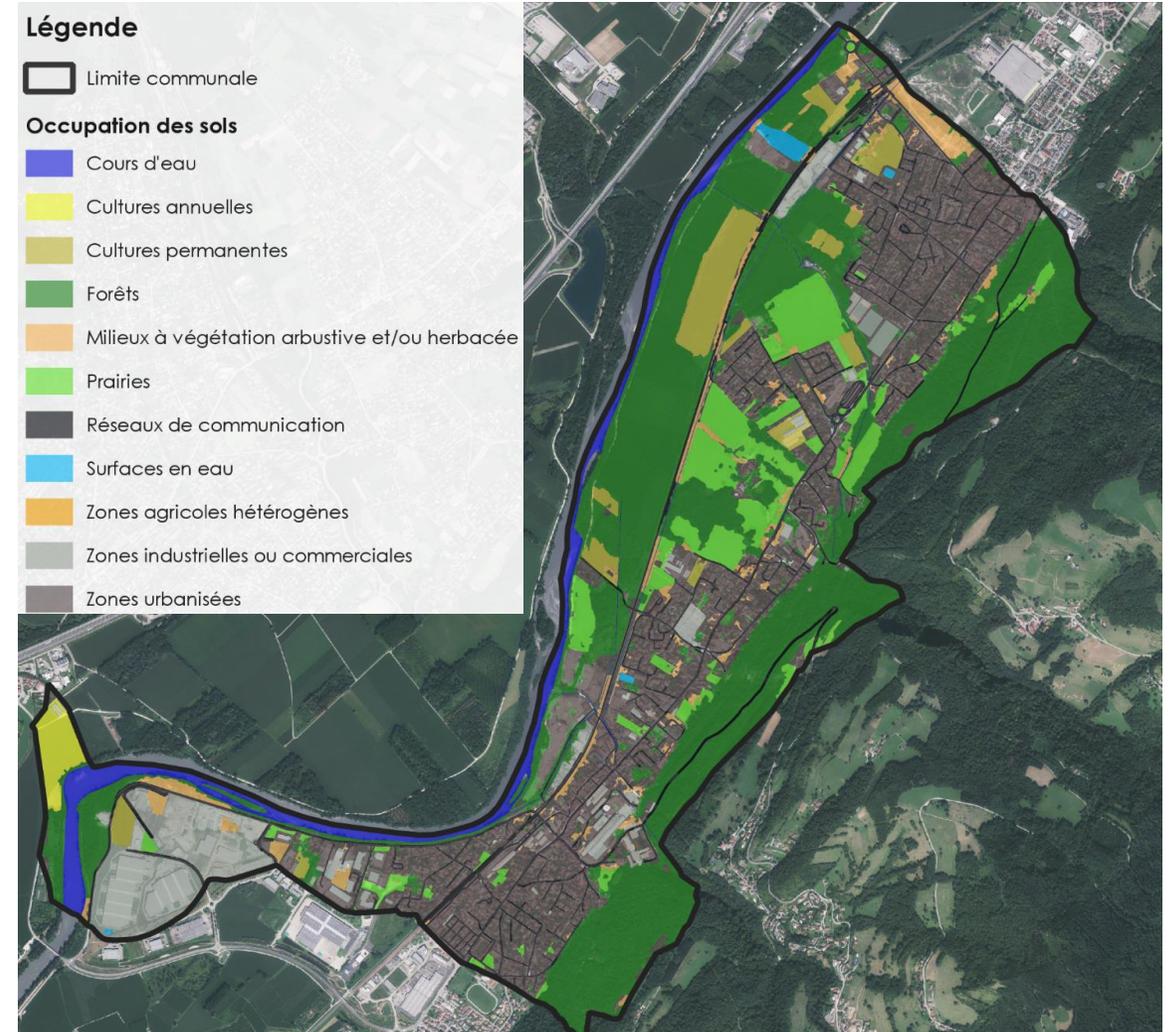
- ↳ En préservant les corridors écologiques liés aux cours d'eau du territoire
- ↳ En assurant la perméabilité écologique du territoire en renforçant les liens entre les coteaux et la plaine
- ↳ En faisant pénétrer la trame verte et bleue dans l'espace urbain

Deux entités naturelles qui structurent la commune

- ↳ La plaine alluviale et les contreforts de Belledonne apparaissent comme des ressources naturelles majeurs
- ↳ Une faible présence du végétal dans l'espace urbain qui est uniquement assuré par les espaces de jardin et de potagers privés soumis à une forte pression foncière

Une ressource en eau de qualité mais qui reste fragile

- ↳ Une alimentation en eau potable assurée à 90% par 8 des 11 captages gravitaires de sources de versant situés sur Sainte-Agnès et qui alimentent le réservoir du Rival, unique point de stockage de la commune



ORIENTATION 3. Protéger et valoriser les ressources naturelles du territoire**Objectif 1. Préserver durablement les sols et le socle naturel**

- ↳ En relavant le défi d'une moindre consommation des espaces et en luttant contre l'étalement urbain
- ↳ En s'engageant dans la lutte contre l'artificialisation des sols
- ↳ En maintenant et protégeant les espaces verts existants
- ↳ En renforçant et favorisant la végétalisation des espaces

Objectif 2. Protéger durablement la ressource en eau

- ↳ En dimensionnant le développement urbain et économique du territoire au regard du bon état quantitatif de la ressource
- ↳ En privilégiant l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle ou en favorisant la rétention des eaux
- ↳ En donnant la priorité aux économies d'eau : mise en place de système de récupération des eaux de pluie, ...



ET MAINTENANT, LA SUITE DE LA PROCÉDURE

5 décembre 2023
Réunion publique

Présentation du projet aux
Personnes Publiques Associées

**Débat du PADD en
Conseil Municipal**

Traduction réglementaire des
objectifs du PADD



Janvier 2024

MERCI DE VOTRE ATTENTION



80 Place des Passages
38920 CROLLES



111 rue du 1er Mars 1943
69100 VILLEURBANNE